

14ème législature

Question N° : 70021	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > insécurité. lutte et prévention. rapport parlementaire. propositions.
Question publiée au JO le : 25/11/2014 Réponse publiée au JO le : 29/09/2015 page : 7465		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une proposition du rapport d'information enregistré à l'Assemblée nationale le 22 octobre 2014 sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire. Il lui demande s'il compte donner suite à la proposition numéro 2.

Texte de la réponse

Plusieurs collectivités ont déjà mis en place des observatoires locaux de la délinquance qui constituent un outil d'aide à la décision. En effet, ils permettent sur le plan opérationnel, associés le plus souvent à des logiciels de cartographie, de déterminer les points et lieux sensibles de la commune en matière de délinquance et de pouvoir mobiliser rapidement les acteurs pour y répondre. Le développement de ce type d'observatoire notamment pour y intégrer une dimension de recherche et d'analyse s'inscrit tout à fait dans les schémas locaux de tranquillité publique que le maire doit mettre en place dans sa commune, conformément à la stratégie nationale de prévention de la délinquance.